

Conseil de sécurité

Soixante-sixième année

Provisoire

6510e séance

Mercredi 6 avril 2011, à 15 h 30
New York

Présidente :	Mme Holguín	(Colombie)
Membres :	Afrique du Sud	Mme Dye
	Allemagne	M. Eick
	Bosnie-Herzégovine	M. Vukašinović
	Brésil	M. Kipman
	Chine	Mme Li Jijuan
	États-Unis d'Amérique	M. Cenzer
	Fédération de Russie	M. Kravchenko
	France	M. Pecassou
	Gabon	M. Mandoukou Ombegue
	Inde	M. Raguttahalli
	Liban	M. Assaf
	Nigéria	Mme Ogwu
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Mme Sheard

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Haïti : un engagement renouvelé de la communauté internationale

Lettre datée du 31 mars 2011, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/2011/218)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (S/2011/183*)

11-29078 (F)





La séance est reprise à 15 h 40.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je rappelle à tous les orateurs qu'ils sont priés de limiter la durée de leur déclaration à quatre minutes maximum afin que le Conseil puisse mener ses travaux avec toute l'efficacité voulue.

Je donne maintenant la parole à la représentante du Nicaragua.

Mme Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis, avant toute chose, de remercier votre pays, Madame la Présidente, d'avoir convoqué cette importante séance sur la situation dans la République sœur d'Haïti. Au nom du Président du Nicaragua, le commandant Daniel Ortega Saavedra, je tiens également à souhaiter une chaleureuse bienvenue au Président René Préval. Je salue également la présence du Représentant spécial de la Communauté des Caraïbes pour Haïti, M. Percival James Patterson, et je remercie également le Secrétaire général et son Envoyé spécial pour leurs exposés respectifs.

L'histoire du peuple haïtien continue d'être marquée par les souffrances et les épreuves. De la répression de la lutte pour l'indépendance menée par un Toussaint Louverture héroïque aux tragédies des interventions politiques et militaires de diverses puissances et aux nombreuses catastrophes naturelles et humaines, Haïti reste confrontée aux démons de son passé et à la difficulté tout aussi insurmontable d'éliminer la pauvreté et de réaliser son droit au développement.

Il a apparemment fallu le séisme dévastateur de l'année dernière pour que la communauté internationale dans son ensemble prenne conscience de la nécessité pressante de procéder à la reconstruction sur de nouvelles bases, et du fait qu'en l'absence de développement, dans le sens le plus large du terme, le rêve d'un avenir meilleur pour le peuple d'Haïti restera un rêve. Maintenant que l'urgence et l'heure de la compassion sont passées, nous avons pratiquement oublié qu'Haïti est encore en réanimation. L'assistance de la communauté internationale doit faire l'objet d'une refonte radicale. Le Nicaragua trouve surprenant qu'après cinq missions de maintien de la paix, d'aucuns continuent de penser que les problèmes d'Haïti peuvent être résolus sans que l'on s'attaque aux problèmes inhérents de développement auxquels le pays fait face. Nous ne rendons guère service au peuple et au Gouvernement haïtiens en continuant à avoir une mission de maintien de la paix, dont les coûts se chiffrent à 854 millions de dollars, sans appliquer une approche globale qui étaie la solidarité internationale en faveur d'Haïti.

Le moment est venu de remplacer les discours de compassion par des actes concrets, de tenir toutes nos promesses et de lancer un véritable plan Marshall pour la reconstruction d'Haïti sur la base des besoins de ce pays et dans le respect intégral de sa souveraineté, sans impositions ni conditions de la part des donateurs. À cet égard, nous ne comprenons pas pourquoi il ne serait pas possible de réunir et de décaisser les 14 milliards de dollars qui, selon la Banque interaméricaine de développement, sont nécessaires pour la reconstruction. En fin de compte, cette somme ne représente que 1,45 % du coût de la guerre en Iraq. Evidemment, ces efforts ne sauraient être coordonnés par le seul Conseil de sécurité, mais par l'Assemblée générale ou le Conseil économique et social.

Au lendemain du séisme, en dépit des ressources limitées du Nicaragua, le Président Daniel Ortega Saavedra n'a pas hésité à répondre immédiatement aux besoins du peuple et du Gouvernement haïtiens en envoyant des équipes de médecins de la défense civile spécialisées dans la prestation de soins dans les situations d'urgence, qui ont effectué plus de 25 000 interventions médicales en un seul mois. Nous continuons d'être solidaires de la population d'Haïti et des nouvelles autorités du pays. Nous continuerons à renforcer nos efforts afin que les fléaux qui affligent Haïti cessent de peser quotidiennement sur sa population.

En outre, le Nicaragua se doit de mentionner la solidarité exemplaire du peuple et du Gouvernement héroïque de Cuba qui, une fois encore, ont montré qu'avec de la volonté politique et un profond sentiment de solidarité et malgré un blocus injuste, on peut apporter son aide lorsqu'on le veut.

Enfin, le Nicaragua souhaite rendre hommage au dévouement avec lequel le personnel de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti s'acquitte de ses fonctions.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Espagne.

M. Yañez-Barnuevo (Espagne) (*parle en espagnol*) : Je voudrais, au nom de l'Espagne, saisir la présente occasion pour remercier la délégation colombienne d'avoir organisé ce débat public sur la

situation en Haïti. La décision de tenir cette séance de haut niveau illustre clairement l'importance que la communauté internationale attache au développement de ce pays. Nous tenons à nous féliciter tout particulièrement de la participation du Président Santos Calderón, du Président Préval d'Haïti, de l'ancien Président Clinton des États-Unis, Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, ainsi que du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Tous ici, nous sommes bien conscients de la phase cruciale qui fera bientôt suite à l'annonce du résultat définitif des élections présidentielles et parlementaires qui viennent d'avoir lieu en Haïti. Ces dernières décennies, la région d'Amérique latine et des Caraïbes a renforcé avec succès les régimes démocratiques, sur la base de l'état de droit, tout en atteignant de nouveaux niveaux de prospérité et progrès social.

Haïti ne peut pas continuer à être l'exception. La fatalité qui a toujours frappé ce pays ne saurait justifier le retard du processus de consolidation de la démocratie et de reconstruction. C'est pourquoi la communauté internationale, représentée par l'ONU, l'Organisation des États américains (OEA) et le Groupe des Amis – pour ne citer que certains des acteurs les plus importants de ce processus –, s'est engagée fermement en faveur d'Haïti. C'est cet engagement qui a conduit à l'adoption du mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et à l'organisation de la Conférence de New York, qui s'est tenue il y a un an, en vue d'accompagner résolument le processus de reconstruction du pays après le séisme dévastateur de janvier 2010.

Je voudrais saluer les idées et suggestions contenues dans le document de réflexion distribué par la Colombie aux fins du présent débat (S/2011/218). L'Espagne estime que seul un gouvernement légitimement issu des élections pourra assumer la responsabilité de diriger Haïti dans le cadre du difficile processus de reconstruction du pays. Toutefois, il faudra également que la communauté internationale continue d'accompagner les nouvelles autorités haïtiennes. Il faut trouver des solutions durables aux problèmes de la population dans tous les domaines : sur les plans politique, social et du développement. Pour ce faire, il est nécessaire de renforcer les capacités propres du pays et de lui permettre ainsi de ne pas rester indéfiniment tributaire de ses partenaires étrangers, par le biais d'un processus qui doit être pris en charge par les autorités et les citoyens haïtiens.

L'Espagne est engagée en faveur de cette action, au niveau multilatéral aussi bien que bilatéral, de l'aide humanitaire d'urgence à la collaboration dans le processus de reconstruction, en passant par l'appui au processus électoral et par les efforts en faveur de l'état de droit. Pour assurer le bon déroulement du processus électoral, l'Espagne a participé à la mission d'observation électorale de l'OEA et de la CARICOM pendant le premier tour de scrutin, avec 10 observateurs électoraux. En outre, mon pays a appuyé les travaux de la mission de vérification électorale et a dépêché 20 observateurs électoraux à l'occasion du deuxième tour de scrutin.

Après les élections, notre présence aux côtés du peuple haïtien sera toujours nécessaire. À cet égard, l'Espagne, qui a contribué à la MINUSTAH depuis sa création en 2004, reste fermement disposée à continuer d'apporter son appui à la Mission, aussi longtemps que la situation dans le pays l'exigera. Pour cette raison, l'année dernière, nous nous sommes portés coauteur de la résolution 1944 (2010) du Conseil de sécurité pour la prorogation du mandat de la MINUSTAH et nous sommes déterminés à continuer de mettre à la disposition de la Mission un contingent espagnol de police.

Lorsqu'elle a été créée, la MINUSTAH était dotée d'un mandat axé sur le maintien de la paix, la sécurité et la stabilisation du pays. Son rôle irremplaçable est devenu particulièrement évident après le séisme tragique de l'année dernière. La présence de la Mission s'est alors révélée décisive face à l'ampleur de la catastrophe et à l'insuffisance des mécanismes institutionnels haïtiens, tout particulièrement frappés par la catastrophe. Par conséquent, la MINUSTAH devra poursuivre ses tâches essentielles et, au moment opportun, dans le cadre d'une approche intégrée et en collaboration avec les organismes de l'ONU présents sur le terrain, renforcer son appui aux activités de consolidation institutionnelle et de développement économique et social. Sa présence sur le terrain et la garantie de stabilité qu'elle représente sont des conditions indispensables pour pouvoir faire face au défi que pose la reconstruction du pays et assurer la poursuite de la coopération internationale.

La Mission a également démontré son utilité pendant la préparation et le déroulement des élections.

Par ailleurs, la Mission a joué un rôle clef s'agissant de relever les défis qui subsistent, tels que la réinstallation des personnes déplacées, le renforcement de l'état de droit – y compris les forces de l'ordre, les systèmes judiciaire et pénitentiaire –, le renforcement de la sécurité judiciaire et la protection des droits de l'homme.

Même avant le tremblement de terre, l'action de mon pays en Haïti était significative, en tant que troisième donateur bilatéral. L'Espagne porte le plus grand intérêt à contribuer à la coordination des efforts de la communauté internationale en faveur de la reconstruction et à renforcer la capacité des autorités haïtiennes à diriger ce processus, en étroite coordination avec la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, coprésidée par le Premier Ministre haïtien et l'Envoyé spécial des Nations Unies, M. Clinton.

Lors de la conférence qui s'est tenue à New York en mars 2010, l'Espagne s'est engagée à faire une contribution de 346 millions d'euros au processus de reconstruction pour la période allant de 2010 à 2013. Ce montant est notamment affecté par le biais de contributions versées au Fonds pour la reconstruction d'Haïti, en collaboration avec la Banque interaméricaine de développement et en coopération directe avec les autorités haïtiennes.

Nous ne devons pas oublier que le succès de la MINUSTAH et de l'ONU dans son ensemble dépendra également de la perception positive qu'aura ses travaux la population haïtienne. Par conséquent, nous devons tous redoubler d'efforts pour faire connaître l'impact positif de la Mission dans le pays. Le Gouvernement espagnol réaffirme qu'il appuie la Mission, qu'il apprécie ses travaux et qu'il souhaite les voir se poursuivre et acquérir un nouvel élan. Je voudrais particulièrement exprimer la gratitude de l'Espagne pour le travail remarquable accompli par le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission, M. Edmond Mulet.

En dépit des difficultés, Haïti a l'occasion de prendre un nouveau départ sous la direction d'un nouveau gouvernement, comme l'indique le Secrétaire général dans son dernier rapport semestriel sur la MINUSTAH (S/2011/183*). Le peuple et le Gouvernement haïtiens peuvent être sûrs que l'Espagne fera tout ce qui est en son pouvoir pour que cela devienne une réalité.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République bolivarienne du Venezuela.

M. Valero Briceño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Madame la Ministre, au nom de la République bolivarienne du Venezuela, je voudrais vous féliciter pour l'accession de la Colombie à la présidence du Conseil de sécurité pendant le mois d'avril et pour l'initiative de votre gouvernement de convoquer ce débat public sur la situation actuelle en Haïti. Ce pays frère des Caraïbes fait face à d'énormes défis dans le cadre du processus de reconstruction et pour surmonter les problèmes structurels séculaires hérités du colonialisme, du néocolonialisme, du despotisme et de l'oppression politique.

Je voudrais réaffirmer l'engagement du Venezuela en faveur d'Haïti. Mon pays continue de participer aux diverses initiatives qui visent à promouvoir son développement intégral. La politique extérieure du Gouvernement bolivarien repose sur une nouvelle vision de l'Amérique latine et des Caraïbes et s'attache à promouvoir les processus d'intégration humaniste. L'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique – Traité commercial entre les peuples (ALBA-TCP), Petrocaribe, Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR) et création, très bientôt, de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes – sont des symboles de cette politique. De la même manière, le Gouvernement bolivarien encourage des relations bilatérales de solidarité entre tous les pays de notre région, comme c'est actuellement le cas avec la Colombie.

La coopération du Venezuela avec Haïti s'est intensifiée depuis le séisme destructeur du 12 janvier 2010. Mais comme l'a indiqué le Président Préval, le Venezuela et les pays membres de l'Alliance bolivarienne pour les peuples de notre Amérique-Traité commercial entre les peuples (ALBA-TCP) étaient déjà présents dans le pays de Pétion lorsque cette malheureuse catastrophe naturelle est survenue. Nous tenons à souligner ici, au passage, que la généreuse coopération du Gouvernement et du peuple cubains en Haïti a été exemplaire. Ce matin, nous avons eu l'occasion d'entendre de la bouche de M. le Ministre Bruno Rodríguez Parrilla les détails de la coopération solidaire de Cuba et de l'ALBA avec le peuple haïtien.

Au lendemain du séisme, le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela a présenté son « plan de contribution solidaire des pays de l'ALBA à

l'effort de reconstruction en Haïti », qui prévoit huit axes d'intervention dans différents domaines, à court, moyen et long terme. Je vais les citer ici brièvement.

En matière de santé, le Venezuela a versé une première contribution de 20 millions de dollars à la mission médicale cubaine, en vue de développer les programmes de santé mis en place dans le cadre de l'accord tripartite conclu entre Cuba, le Venezuela et Haïti.

Sur le plan de l'aide financière, nous avons créé le fonds humanitaire de l'ALBA pour Haïti, financé par une première contribution vénézuélienne de 50 millions de dollars. Ce fonds est alimenté par les contributions directes et volontaires des États membres aux associations sociales, effectuées, notamment, par l'entremise d'entreprises telles que les sociétés vénézuéliennes PDVSA – Petróleos de Venezuela –, et CITGO.

Dans le domaine de l'énergie, le Venezuela a annulé la dette pétrolière de 405 millions de dollars contractée par Haïti auprès de Petrocaribe. En outre, nous assurons régulièrement, à titre humanitaire et permanent, l'approvisionnement direct du peuple haïtien en combustible destiné à l'alimentation en électricité de 45 centres de santé répartis dans tout le territoire.

S'agissant des initiatives prises dans les domaines agricole et alimentaire, la commission agricole de l'ALBA a distribué à titre gracieux des semences de maïs provenant de l'Institut national de recherche agricole du Venezuela.

Dans le domaine de l'éducation, le Venezuela a accueilli, depuis 2006, 174 étudiants haïtiens pour leur permettre de suivre des formations universitaires dans différents domaines en rapport avec le développement de leur pays. En outre, Cuba propose depuis la fin de 2009 avec l'aide de financements vénézuéliens des conseils techniques dans le cadre du programme d'alphabétisation « Wi mwen kapab », ce qui signifie en créole : « Oui, j'en suis capable ».

En matière d'immigration, nous avons procédé à de nombreuses régularisations de statut de ressortissants haïtiens vivant dans des États membres de l'ALBA-TCP. En juillet 2010, le Venezuela a ainsi accordé le statut de résident à 855 Haïtiennes et Haïtiens.

Sur le plan de la reconstruction, nous avons construit 128 logements sociaux dans le quartier du Village La Renaissance de Cité Soleil, à Port-au-Prince.

Enfin, au chapitre de la sécurité, des transports et de la logistique, la société vénézuélienne CITGO s'est chargée, pendant la phase des premiers secours d'urgence, du transfert des moyens, matériels et équipements destinés aux projets de reconstruction. Elle a notamment acheminé 679 tonnes de vivres, 127 tonnes de matériel, 120 tonnes de tentes et 225 000 barils d'essence et de diesel.

Le Venezuela s'est joint aux actions de solidarité organisées par l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR), en fournissant une assistance technique et politique pour aider à la reconstruction du pays et en contribuant à la mise en place d'un modèle de développement participatif, équitable et sans exclusive. Le Venezuela a également apporté son appui à la mise sur pied du bureau technique de l'UNASUR-Haïti, et de son plan d'action.

Notre pays considère que les actions visant à assurer le développement durable à long terme de ce pays frère d'Haïti doivent s'appuyer sur les principes de solidarité, de complémentarité et de réciprocité. À cet égard, il est nécessaire de mettre en œuvre une stratégie de développement dépassant la vision paternaliste et économiciste pour confier l'exécution souveraine des programmes au Gouvernement et au peuple haïtiens, qui connaissent les réalités et les besoins de leur pays. Le strict respect des institutions et des lois électorales, dans le cadre d'un processus souverain de reconstruction des institutions en République d'Haïti, est une condition indispensable pour garantir la stabilité politique.

Il ne peut y avoir de développement sans paix et sans stabilité; il ne peut non plus y avoir de paix et de stabilité tant que persistent la faim, la misère et l'analphabétisme. Réaliser la justice sociale et éliminer la pauvreté sont les deux défis principaux qu'Haïti devra relever durant cette période de son histoire. Le Gouvernement et le peuple de la République bolivarienne du Venezuela sont prêts à continuer de contribuer à la réalisation de ces nobles objectifs.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique.

M. Granguillhome Morfín (Mexique) (*parle en espagnol*) : Au nom du Gouvernement mexicain, je tiens à remercier le Gouvernement colombien de nous avoir conviés au présent débat. Le moment choisi ne saurait être plus opportun, puisqu'il coïncide avec l'issue du deuxième tour du processus électoral en cours en Haïti. Le Mexique espère que le processus

s'achèvera dans les meilleures conditions, et dans le respect des lois et des institutions, et qu'il inaugurera une nouvelle phase de la vie démocratique de ce pays.

Le séisme survenu en Haïti et ses effets destructeurs ont posé un problème sans précédent à la communauté internationale, compte tenu de l'ampleur des dégâts et de l'épidémie qui s'en est suivie. Le séisme a également mis en évidence les faiblesses de la coopération internationale en matière de développement. Pour répondre à l'une des questions posées par la présidence, nous pensons que l'action internationale dans le sillage du séisme et face à l'épidémie aurait pu être plus efficace et plus utile.

Immédiatement après la tragédie, le Mexique a mis en place un pont aérien d'urgence pour déployer les secours et acheminer quelque 15 000 tonnes d'aide humanitaire. Que ce soit durant la phase d'intervention d'urgence ou celle de reconstruction, cette action aura été pour le Mexique le plus grand effort de coopération internationale jamais entrepris dans l'histoire de sa politique étrangère.

Nous avons innové au niveau des méthodes de coopération en créant notamment une société public-privé, l'Alliance mexicaine pour Haïti, qui a permis au Gouvernement mexicain de consacrer 8 millions de dollars à des projets de renforcement des institutions et à des actions dans les domaines de la santé et de l'éducation. Six fondations privées mexicaines ont versé de leur côté une contribution supplémentaire de 3 millions de dollars au profit de ces initiatives. En outre, en coordination avec le Ministère mexicain de la santé, le Gouvernement mexicain construit actuellement cinq polycliniques dans plusieurs camps de personnes déplacées.

Dans le cadre de sa coopération en Haïti, le Mexique observe les principes de plus en plus communément admis d'harmonisation, de complémentarité, d'appropriation nationale et, bien entendu, de viabilité. Les programmes et projets de coopération mexicains mis en œuvre en Haïti sont axés de manière spécifique sur la création de capacités et le renforcement des institutions, des conditions indispensables pour apporter des réponses durables et efficaces, comme le souligne la présidence colombienne dans sa note de réflexion (S/2011/218, annexe).

Ayant siégé tout récemment au Conseil de sécurité, le Mexique s'est employé à amener cet organe à prendre des mesures immédiates et résolues pour faire face à la situation d'urgence due au séisme et renforcer les activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). En tant que membre du Conseil, le Mexique a également insisté sur les liens étroits qui existent entre développement et sécurité dans le cadre des mesures prises relativement aux conflits dont le Conseil est saisi, y compris la question concernant Haïti.

C'est pourquoi le Gouvernement mexicain se félicite de la proposition colombienne visant à renforcer le mandat de la MINUSTAH en ajoutant à la composante de sécurité une composante de développement. Les récentes élections présidentielles et législatives en Haïti représentent une nouvelle occasion de trouver le cadre politique dans lequel inscrire les instruments économiques et sociaux nécessaires à la promotion du développement haïtien. Elles sont une occasion de progresser vers une plus grande stabilité politique et démocratique, de façon à mobiliser un appui international plus important, sur le plan de la coopération comme sur celui des échanges commerciaux et des investissements, afin de soutenir le processus de reconstruction et le développement à long terme du pays.

La reconstruction et le développement à long terme d'Haïti demeurent un énorme défi pour ce pays et pour l'ensemble de la communauté internationale. Il est donc nécessaire que la communauté internationale persévère dans cette grande entreprise en se fondant sur les intérêts et les priorités du Gouvernement et du peuple haïtiens. Il est fondamental de renforcer la coordination de la coopération internationale et d'en améliorer les modalités pour la rendre plus efficace et opérante. Le Mexique, pour sa part, poursuivra ses efforts à cette fin.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. José Miguel Insulza, Secrétaire général de l'Organisation des États américains.

M. Insulza (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, ainsi que le Président Santos Calderón et votre gouvernement, de nous avoir conviés à cette séance du Conseil de sécurité sur la situation concernant Haïti.

Comme les membres du Conseil le savent, l'Organisation des États américains (OEA) et les pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) ont été conjointement chargés depuis août 2010 d'une mission d'observation électorale en Haïti dans le but de surveiller tous les aspects du processus électoral.

Cette mission d'observation, la première que nous effectuions conjointement, s'inscrit dans les efforts que nous déployons à l'appui du renforcement de l'état de droit et de la gouvernance en Haïti, et qui aboutiront, nous l'espérons, à la création d'une institution plus permanente chargée de l'organisation des futures élections dans le pays. Cette mission conjointe illustre l'importance que revêt la coordination entre les différents acteurs internationaux en Haïti, y compris l'ONU, la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), les représentants du Groupe des Amis d'Haïti, l'OEA, la CARICOM et, bien évidemment, les organismes de crédit internationaux, en particulier la Banque interaméricaine de développement.

Comme l'a dit le chef de la mission, l'Ambassadeur Colin Granderson, les élections du 28 novembre 2010 se sont déroulées dans les conditions les moins favorables, nous le savons tous. C'est pourquoi il importe que nous reconnaissions ici le mérite du Président haïtien, M. René Préval, qui, en dépit de toutes les difficultés, n'a jamais renoncé face à la nécessité d'organiser les élections à la date prévue, car c'est ainsi que doivent fonctionner les démocraties, quelles que soient les difficultés qu'elles peuvent rencontrer.

Il y a certes eu des problèmes lors du premier tour des élections, et nous sommes tous bien conscients des efforts qui ont été déployés pour y trouver une solution.

Heureusement, le deuxième tour des élections, le 20 mars 2011, a été mieux organisé et s'est déroulé dans une ambiance plus paisible. Nous avions une mission électorale composée de plus de 200 observateurs déployés sur le terrain, en plus de ceux qui coordonnaient les activités à notre niveau.

Nous avons rencontré quelques obstacles – qui sont cités dans notre premier rapport – mais, si les résultats provisoires annoncés par le Conseil électoral provisoire sont confirmés le 16 avril, Haïti devrait avoir un nouveau Président et connaître de nouveau une passation de pouvoirs pacifique, comme le veut tout processus démocratique. Une fois encore, comme il a été dit ce matin, le personnage clef de cette transition sera le Président René Préval.

Une nouvelle phase est donc sur le point de débuter, un nouveau chapitre de s'ouvrir, pour Haïti, qui ne sera pas facile, compte tenu des problèmes politiques auxquels devront faire face dans l'immédiat le pays et son nouveau Président, avec une séparation des pouvoirs entre les deux ailes du Gouvernement. Les résultats provisoires indiquent en effet que les partis qui ont perdu les élections présidentielles ou n'y ont pas participé constitueront la majorité des membres des deux chambres du Congrès, lequel doit approuver la nomination d'un nouveau Premier Ministre. La nécessité d'un dialogue politique constant auquel participent toutes les parties concernées est, par conséquent, une condition *sine qua non* de l'efficacité future du gouvernement. Je tiens à signaler que c'est un point sur lequel nous entendons continuer d'appuyer les efforts d'Haïti, de concert avec la CARICOM.

Tout cela n'est pas si facile à réaliser, cependant, car non seulement les parties divergent sur le plan idéologique mais, comme si cela ne suffisait pas, les blessures ouvertes par les récentes élections constituent des obstacles à la réconciliation. Toutefois, pour être efficace, la gestion de la chose publique doit donner un nouveau sens à la politique, et trouver, de façon consensuelle, un compromis entre les pouvoirs exécutif et législatif qui permette de ramener la stabilité et de cimenter les progrès de la reconstruction. Il est nécessaire que les différents intérêts en présence s'expriment pour contribuer à l'évolution de la société comme entité une, et non pas un ensemble de groupes hétérogènes et rivaux.

La nécessité du dialogue devient d'autant plus importante que la communauté internationale doit pouvoir continuer d'appuyer les indispensables programmes de reconstruction. Pour ce faire, comme pour tout ce que nous avons dit ici, c'est Haïti qui doit diriger sa propre reconstruction, suivant une vision claire de ce que souhaite le peuple haïtien pour la reconstruction à venir de son pays, en accord avec les forces politiques en présence.

Il existe, comme cela a déjà été dit aujourd'hui, certaines préoccupations au sujet de l'objectif poursuivi et des activités de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti (CIRH). Certains, en particulier, ont exprimé leur préoccupation face à la faible quantité des ressources décaissées par rapport à ce qui avait été promis au Fonds pour la reconstruction d'Haïti, ainsi qu'à certains changements constatés au sein des pays et institutions, qui s'orientent davantage vers la planification bilatérale plutôt que vers la coordination, s'agissant de l'utilisation des ressources. Cela n'est sans doute pas un bon signe au regard des priorités définies par le Gouvernement haïtien dans son plan d'action à long terme.

Étant donné que l'investiture du nouveau Président est imminente, il est donc indispensable de revoir les méthodes de travail de la CIRH pour faire en sorte que les priorités fixées par le Gouvernement haïtien soient rapidement satisfaites dans le laps de temps restant avant la disparition de la Commission.

Je saisis cette occasion pour lancer un appel à la communauté internationale des donateurs afin qu'elle fournisse les ressources promises au Fonds pour la reconstruction d'Haïti et qu'elle fasse en sorte également d'aligner, dans la mesure du possible, toutes les activités bilatérales des pays, comme les activités des organisations non gouvernementales, sur les priorités du Gouvernement haïtien.

Il a été question de la pertinence d'un maintien de la MINUSTAH dans sa définition actuelle ou d'une modification de celle-ci. Il ne fait aucun doute, à notre sens, qu'il faut prolonger sa présence, qui est essentielle pour le maintien de conditions de paix et de stabilité propices à la reconstruction. Toutefois, la communauté internationale doit avoir la possibilité d'intervenir de manière plus coordonnée et ordonnée, et de mobiliser toutes ses ressources au profit de la concrétisation des objectifs fixés par le Gouvernement haïtien, et avec lui.

La majorité des Haïtiens et nombre de leurs dirigeants ont l'impression qu'une partie importante des ressources ne va pas réellement à Haïti et que l'on ne se préoccupe pas des besoins de la population. Il est nécessaire de dissiper cette impression par une action rapide, coordonnée et transparente. Nous nous félicitons, à cet égard, des informations communiquées par l'ancien Président William Clinton quant à la manière dont le Fonds pour la reconstruction d'Haïti gère ces ressources.

L'OEA est disposée à aider Haïti à développer une politique de dialogue et d'engagement, à renforcer la gouvernance et les institutions du pays, et à créer un secteur public efficace. Le projet de développement de l'infrastructure cadastrale, adopté conjointement avec le Gouvernement et présenté à la CIRH, constitue à cet égard une initiative importante de notre organisation. Outre le projet d'état civil, presque achevé, dont nous sommes en train de mettre en œuvre la première phase, et le travail de la mission conjointe d'observation électorale, le projet de cadastre est lui aussi fondamental pour consolider l'état de droit dans le pays. Il permettra d'asseoir le progrès économique par le biais des investissements, car l'ordre et la prévisibilité dans le domaine des droits de propriété et de la propriété foncière sont des facteurs essentiels en ce qui concerne le développement économique, la reconstruction et les investissements intérieurs et étrangers.

Le moment est venu de rétablir la confiance entre Haïti et la communauté internationale; manifeste pendant les mois qui ont suivi le tremblement de terre du 12 janvier 2010, elle a été mise à rude épreuve ces derniers mois. Avec cette nouvelle page qui s'ouvre dans l'histoire d'Haïti, nous espérons que nous unirons nos forces en faveur du développement démocratique de ce pays cher à notre cœur.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Luis Alberto Moreno, Président de la Banque interaméricaine de développement.

M. Moreno (Banque interaméricaine de développement) (*parle en espagnol*) : Je voudrais simplement axer ma déclaration sur les récentes activités de la Banque interaméricaine de développement (BID) et rappeler ce que le Président Santos a dit, à savoir que le moment est venu de penser sur le long terme. Je pense que plus d'un an après le tremblement de terre, il ne fait aucun doute que nous entrons désormais dans cette phase.

Je voudrais tout d'abord exprimer ma gratitude au Président Préval. Haïti a été la victime de tremblements de terre et d'ouragans, mais, sous sa présidence, la démocratie l'a emporté. Je pense qu'il s'agit là de l'un des principaux legs, parmi d'autres, qu'il laissera aux générations futures. Et je tiens également à affirmer que la Banque interaméricaine de développement qui œuvre depuis plus de 50 ans en Haïti, a, pendant la période qui a précédé le tremblement de terre et même avant, grandement augmenté ses contributions à Haïti, sous la forme de dons.

Il y a tout juste un an, avec l'augmentation du capital alloué par la BID, nous sommes devenus l'un des principaux bailleurs de fonds en Haïti. Grâce à une contribution importante des pays de la région d'Amérique latine, la BID a affecté 200 millions de dollars par an à Haïti pour les 10 prochaines années et a remis la dette du pays, d'un montant de près de 500 millions de dollars. Ceci nous a évidemment permis d'avoir un large champ d'action et de créer un groupe d'action qui s'occupe exclusivement d'Haïti, de telle sorte que nous avons aujourd'hui plus de 50 cadres à Port-au-Prince. Ceci nous permet de mener des

activités très importantes et de compléter les efforts déployés par les autres donateurs. Je pense que cette coopération est la meilleure expérience que nous ayons pu avoir après le tremblement de terre, grâce à la création de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti.

Nous appuyons ainsi une vision à long terme. Je voudrais aussi évoquer brièvement certains secteurs dans lesquels nous avons été actifs. Il y a six secteurs prioritaires dans lesquels nous avons travaillé avec différents donateurs, au-delà des contributions de la BID. Ces secteurs sont, premièrement, liés aux infrastructures de transport, aux infrastructures hydriques, sanitaires ou d'énergie. Deuxièmement, dans le domaine de l'éducation, et je tiens ici à mettre l'accent sur les grandes visions du Président Préval, qui a travaillé pendant des années à l'élaboration d'une politique d'éducation qui rassemble tous les Haïtiens. Je tiens ici à mentionner une donnée. En Haïti, l'éducation est privée à 80 % et la qualité de l'éducation varie évidemment selon les collèges. Mais le plus important ici est que près de 1,2 million d'enfants n'ont pas aujourd'hui accès à l'éducation.

Ainsi, la BID va verser, dans un premier temps, 250 millions de dollars à ce programme d'éducation très ambitieux, jusqu'à atteindre un montant total de 2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années, et elle versera ensuite, avec l'aide d'autres donateurs, 250 millions de dollars supplémentaires. Je mentionne ce projet parce qu'il s'agit concrètement de procéder à des virements directs aux enseignants, d'utiliser les meilleurs pratiques et d'amener en fait un changement très profond en Haïti.

Mon troisième point porte sur les infrastructures. Je me souviens que lorsque j'ai rencontré le Président Préval peu après son élection, il m'avait dit qu'il souhaitait pouvoir voyager de Jérémie à Cap-Haïtien, en passant par Port-au-Prince. Je pense que cela aurait été possible s'il n'y avait pas eu le tremblement de terre. L'enseignement que l'on peut tirer de cela est le suivant : les idées abondent, mais les projets, eux, sont rares. Et la façon dont les projets sont menés est une question essentielle. Je pense que, dans le cas présent, la coopération avec la Commission intérimaire a été fondamentale. Par exemple, pour la construction des routes, en utilisant les ressources de la BID, nous avons travaillé avec le Gouvernement canadien et l'Union européenne, avec laquelle nous avons concrètement travaillé en ce sens.

Il y a également la question du développement du secteur privé. Mais, avant de me pencher sur cette question, je tiens à revenir sur un autre aspect de la question de l'éducation. Nous oublions parfois que le tremblement de terre a détruit près de 50 % des écoles en Haïti, mais aujourd'hui il y a toujours de nombreux élèves qui vont à l'école. Je pense qu'il est important d'insister sur le fait qu'il est très facile de parler de ce qui est négatif en Haïti, mais je pense qu'il y a également beaucoup de positif dans le pays.

Le développement du secteur privé est l'autre question que je souhaitais aborder. Je pense qu'il s'agit là de l'un des éléments les plus importants. Lorsque le Président Clinton a été nommé Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, nous avions organisé, bien avant le tremblement de terre, une conférence rassemblant des investisseurs, plus de 600 investisseurs, la plupart venant d'Amérique latine. Aujourd'hui, avec la collaboration de l'Espagne, nous disposons d'un fonds qui doit appuyer le développement des petites et moyennes entreprises. Les ressources de ce fonds s'élèvent aujourd'hui à plus de 60 millions de dollars, avec un élément affecté à la formation approfondie.

Nous devons également tenir compte du fait que 95 % des entreprises en Haïti sont informelles. Nous menons par ailleurs un projet qui a déjà été mentionné ici, mais je voudrais insister sur ce projet. Il s'agit d'un projet de parc industriel dans le nord d'Haïti, qui devrait permettre de créer 20 000 emplois. Dans le monde d'aujourd'hui, n'importe quel président, dans n'importe quel pays développé, irait inaugurer un projet destiné à créer 20 000 emplois. C'est exactement ce qui va se passer dans un an quand le projet sera mené à bien grâce à une association entre le Gouvernement américain, la BID et un investisseur coréen. Nous espérons que des actions de ce type se poursuivront, car je suis convaincu que le développement du secteur privé dans un pays comme Haïti est absolument fondamental.

Nous travaillons également avec la Fédération nationale des producteurs de café de Colombie pour développer la production de café dans le pays. Haïti possède, je le dis au passage, de nombreuses plantations de café qui ont été négligées pendant des années, et nous espérons connaître le même succès qu'avec Coca-Cola. En effet, Coca-Cola distribue actuellement aux États-Unis et au Canada du jus de mangue. Ceci a permis à la BID d'organiser 25 000

producteurs de mangue et Coca-Cola achète l'ensemble de leur production.

Pour terminer, je tiens également à mentionner notre travail avec l'Union des nations de l'Amérique du Sud (UNASUR). La Banque a créé un compte auquel les pays de l'UNASUR ont contribué et ces fonds ont été directement versés au Gouvernement haïtien. Et nous travaillons aussi, évidemment, avec l'Organisation des États américains. Nous sommes des institutions sœurs au sein du système interaméricain.

Enfin, je tiens à saluer le travail réalisé par le Premier Ministre, M. Bellerive, et le Président Clinton au sein de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti. Je pense que, compte tenu de la complexité de la situation en Haïti, le fait qu'ils ont pu rassembler tous les différents donateurs nous a permis de parler plus de projets et moins d'idées. Évidemment, la mise en œuvre de ces projets reste un défi très important. Néanmoins, l'élément le plus important de tout cela est le fait que ces projets ont été élaborés dans le cadre d'une stratégie qui, en fin de compte, comme cela a été dit à maintes reprises aujourd'hui, est formulée par le Gouvernement haïtien.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Représentant spécial de la Communauté des Caraïbes pour Haïti.

M. Patterson (Communauté des Caraïbes) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter vivement la Colombie de son initiative opportune d'organiser ce débat public du Conseil de sécurité sur la situation en Haïti. C'est pour moi un singulier honneur que d'avoir été invité par le Président du Conseil de sécurité à participer à ce débat et à faire des observations en tant que Représentant spécial des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) – une communauté de 14 nations souveraines, dont Haïti.

Nous nous réunissons ici 15 mois après le tremblement de terre qui a tué, blessé et déplacé un nombre sans précédent de personnes à Haïti, qui a dévasté l'économie et détruit une grande partie des ressources naturelles et des biens du pays. Pourtant, il y deux jours, malgré les défis redoutables qui ont dû être relevés pour tenir des élections dans un climat marqué par le chaos et les troubles après une catastrophe aussi grave, le Conseil électoral provisoire a pu annoncer les résultats préliminaires des élections nationales. Ceci montre bien ce qui peut être fait grâce à des partenariats. Il faut féliciter le Président Préval qui a su être ferme et courageux et qui a veillé à ce que le processus démocratique se poursuive sans interruption.

Grâce à leur collaboration mutuelle et à l'appui extérieur apporté par les organisations régionales et internationales ainsi que par un certain nombre de pays engagés, le pouvoir en place en Haïti, les responsables du système électoral et les candidats concurrents ont réussi à surmonter de redoutables obstacles. Cette victoire pour la démocratie doit absolument être reconnue dans toute son ampleur si l'on veut assurer le succès des efforts de reconstruction pendant la présente phase de transition démocratique ainsi que tout au long du mandat du prochain gouvernement.

Lorsque le Plan d'action pour le relèvement et le développement d'Haïti a été adopté par la communauté internationale ici-même, au Siège de l'ONU à New York, en mars 2010, nous nous sommes tous exclamés avec emphase qu'Haïti lui-même devait se l'approprier et le diriger. Ce plan d'action reposait sur quatre principaux piliers, territorial, économique, social et institutionnel. Nul ne peut constater que ces quatre secteurs complémentaires sont essentiels pour un développement optimal. Mais pour qu'Haïti puisse réellement diriger le processus de reconstruction et le développement de son peuple, il est primordial que le Gouvernement haïtien dispose de la capacité administrative nécessaire : sans elle, ne nous berçons pas d'illusions, ce ne sera pas possible.

La capacité institutionnelle déjà faible d'Haïti avant le séisme a été encore amoindrie par la catastrophe. La restructuration, le renforcement et l'édification de la capacité institutionnelle d'Haïti représentent la charnière au cœur de tout plan de relèvement et de développement durable du pays. La CARICOM considère qu'une capacité institutionnelle solide et adaptable est une condition *sine qua non* du développement durable, de la bonne gouvernance et de la sécurité.

Désormais, les capacités de l'État haïtien doivent donc être renforcées de toute urgence. Le rythme des progrès sera ralenti et ce qui devrait constituer les priorités les plus immédiates d'Haïti sera repoussé au bas de la liste – à moins que l'État ne dispose de la capacité technique et administrative requise et n'ait accès aux ressources financières nécessaires pour apporter au public les biens et services qu'il est indubitablement du ressort des États de fournir.

La Communauté des Caraïbes a résolu que l'appui direct qu'elle apporte à Haïti serait concentré

sur le domaine du développement et du renforcement institutionnel, en mettant à disposition des personnels expérimentés dans divers secteurs de l'administration gouvernementale, en créant des opportunités de formation dans les domaines où les besoins sont les plus urgents, et en aidant à instituer des normes régionales de qualité en matière de construction, par exemple, ou de biens et de services professionnels. Nous nous employons à œuvrer avec les organismes des Nations Unies et les groupements des Amériques qui ont exprimé un intérêt à travailler avec nous dans ces domaines.

Nous devrons éviter les doubles emplois. Notre objectif ultime est de s'assurer que, lorsque le mandat de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti arrivera à expiration, les Haïtiens disposeront des outils et des capacités nécessaires pour continuer par leurs propres moyens. Maintenant plus que jamais, la population haïtienne a droit à voir des dividendes concrets de la démocratie qui aient un impact sensible sur sa qualité de vie, en particulier un hébergement durable pour les personnes déplacées, l'accès aux services de base, parmi lesquels l'eau et l'assainissement, ainsi que la création d'emplois.

Tout au long de son existence, la CARICOM a maintenu des liens inséparables entre la gouvernance, la sécurité et le développement. Les volets social et économique du développement sont étroitement liés à la sécurité, la stabilité et la primauté du droit. Le rapport récent du Secrétaire général (S/2011/183*) est un document utile qui souligne l'importance du rôle des Nations Unies et de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) jusqu'à présent. Dans ce contexte, la CARICOM estime elle aussi que nous avons atteint le point à partir duquel il convient de faire en sorte que la MINUSTAH accentue sa collaboration avec les organismes des Nations Unies s'agissant d'appuyer et de renforcer les structures de base et les capacités d'Haïti. Cela doit aller au-delà de la sécurité et de la stabilité et recourir également à l'appui à la consolidation des institutions de l'État afin d'accélérer la reconstruction économique, sociale et territoriale.

Nous estimons que, dans sa forme actuelle, le mandat de la MINUSTAH possède assez d'ampleur et de souplesse pour permettre, sans modification, une meilleure coordination des ressources avec celles d'autres sections du système des Nations Unies, ce qui ferait de la Mission le principal partenaire de développement s'agissant d'aider le Gouvernement à s'attaquer aux aspects critiques de la reconstruction et du développement.

L'heure est venue de convertir toutes nos épées en sacs de charrue et d'œuvrer à la réalisation de la stratégie audacieuse adoptée il y a 15 mois, qui conduira au développement économique, social, politique et institutionnel d'Haïti. Nous devons aider Haïti à devenir totalement autonome afin de lui permettre de réaliser sa destinée manifeste.

Certes, nous prenons acte – et nous nous félicitons – des réalisations observées jusqu'à présent, mais nous nous inquiétons de ce que les promesses faites par la communauté internationale n'aient pas toutes été tenues et que les apports au Fonds pour la reconstruction d'Haïti n'aient pas été suffisants pour faire une impression véritable sur le Haïtien moyen, alors qu'une nouvelle saison des ouragans est imminente. Nous affirmons qu'une meilleure coordination entre les organisations multilatérales, bilatérales et non gouvernementales est une nécessité impérieuse pour répondre aux besoins urgents de la population haïtienne et aux priorités de son gouvernement. Nous espérons d'ailleurs que la déclaration présidentielle (S/PRST/2011/7) servira à tout le moins à atteindre cet objectif.

Que les membres du Conseil en soient assurés : la CARICOM reste déterminée à œuvrer au bénéfice d'Haïti, et nous nous efforçons, avec l'aide et l'appui de la communauté internationale, de reconstruire et développer l'État le plus peuplé de la Communauté des Caraïbes unique à laquelle nous appartenons tous.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Rosenthal (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Je remercie la présidence colombienne du Conseil de sécurité d'avoir organisé ce débat public. Je remercie également le Secrétaire général pour son rapport complet (S/2011/183*) sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH). Je voudrais également exprimer notre respect et notre admiration pour l'ancien Président Bill Clinton, Envoyé spécial du Secrétaire général en Haïti, et pour mon compatriote Edmond Mulet, Représentant spécial du Secrétaire général.

Le rapport du Secrétaire général dont nous sommes saisis ne laisse aucun doute quant à la gravité de la situation en Haïti. Il semble qu'en plus des problèmes séculaires associés à sa condition de pays le

moins avancé des Amériques, Haïti a été confronté au cours des 15 derniers mois à un concours de circonstances variées (provoquées par l'homme ou dues à des catastrophes naturelles) qui ont engendré des problèmes de taille. Pourtant aujourd'hui, comme le conclut le rapport, Haïti et les Amis d'Haïti ont la possibilité de prendre un nouveau départ. Le Guatemala compte parmi ces amis, Haïti étant l'un de nos voisins, nous sommes parfois confrontés aux mêmes défis et nourrissons les mêmes rêves. C'est pourquoi, à l'instar de nombreux autres pays sud-américains, nous avons affecté d'importants contingents aux activités de maintien et de consolidation de la paix de la MINUSTAH.

Le nouveau départ auquel j'ai fait allusion exigera un effort concerté de la part des Haïtiens eux-mêmes, à commencer par la formation du nouveau Gouvernement à la suite des élections tenues il y a deux semaines. Il exigera également un effort concerté de la part de la communauté internationale, qui devra commencer par honorer les engagements pris dans ce bâtiment même il y a presque exactement un an. Il exigera par ailleurs un effort concerté de la part de l'ONU. De toute évidence, il est beaucoup trop tôt pour commencer à aborder la question d'une stratégie de sortie pour la MINUSTAH, même si l'on peut s'attendre à ce que ce moment arrive également. Le fait est qu'à ce jour, il est indispensable de maintenir une présence internationale militaire et policière importante sur le terrain, comme le montrent les nombreuses activités d'appui entreprises par la Mission. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance à M. Edmond Mulet et à ses collaborateurs pour le travail extraordinaire qu'ils ont réalisé dans des conditions extrêmement difficiles.

Avant le 12 janvier 2010, la Mission entrait dans une période de consolidation. Il importera de renouveler l'effort pendant l'année à venir, au cours de laquelle la Mission continuera d'aider le Gouvernement à préserver les progrès en matière de stabilisation accomplis avant le séisme et de faciliter une transition sans heurts vers la consolidation à long terme. Cet effort renouvelé peut être en grande partie fondé sur le renforcement du mandat existant, une attention particulière devant être accordée à l'état de droit, à la réforme du secteur de la sécurité et à la fin de l'impunité.

Ce nouveau départ est également le fruit du processus électoral. Nous nous félicitons de la tenue récente du deuxième tour de l'élection présidentielle, prenons note des résultats provisoires et attendons les résultats finaux. Le nouveau gouvernement offre une occasion de relever les défis multiples et complexes que rencontre Haïti, avec l'appui de la communauté internationale. Notre effort collectif vise non seulement la reconstruction d'Haïti, mais aussi à sa transformation. À cet égard, nous demandons instamment à la communauté internationale de ne pas relâcher son appui et d'agir de manière coordonnée en fonction des priorités des autorités nationales.

Pour terminer, je tiens à rendre hommage au Président René Préval qui, en dépit de toutes les difficultés auxquelles il a dû faire face, laisse derrière lui un pays au potentiel considérable en vue du relèvement et de la transition, non seulement vers un développement accru, mais également vers une démocratie renforcée, ce dont nous lui sommes profondément reconnaissants.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Waxman (Israël) (*parle en anglais*) : Madame la Présidente, je tiens à vous féliciter de la grande compétence avec laquelle la Colombie assure la présidence du Conseil de sécurité au cours du présent mois. Je tiens aussi à remercier la Colombie d'avoir organisé à point nommé ce débat important sur la question d'Haïti.

Je m'associe aux précédents orateurs qui ont salué la participation du Président Préval au débat d'aujourd'hui. Je souhaite exprimer mon admiration pour la force et la résistance dont fait preuve le peuple haïtien, qui continue d'inspirer mon pays et tant d'autres dans le monde entier.

Le présent débat met l'accent sur les progrès que nous continuons de constater dans le relèvement de la République d'Haïti à la suite du séisme tragique et dévastateur survenu l'année dernière. Il nous permet également de définir clairement les nombreux défis que nous allons devoir relever. Dès que la tragédie a été connue, Israël s'est décidé à apporter toute l'aide qu'il était en mesure d'offrir. Ainsi, moins de trois jours après le séisme, Israël avait déjà déployé plus de 200 personnes en Haïti, notamment des équipes de recherche et de sauvetage des Forces de défense israéliennes, et des équipes médicales et médico-légales. Israël a rapidement construit et ouvert un hôpital de terrain à Port-au-Prince, qui peut traiter chaque jour plus de 500 patients. Au total, l'hôpital a traité plus de 1 000 patients, effectué 317 interventions

chirurgicales et mis au monde 16 bébés, dont trois par césarienne.

Lorsque les efforts internationaux sont passés de la phase des secours à celle du relèvement, l'Agence nationale israélienne de développement pour la coopération internationale, en consultation avec le Gouvernement haïtien, a commencé à développer des projets axés sur les besoins de la population haïtienne. Dans le cadre de cette initiative, la semaine dernière, une équipe d'entrepreneurs israéliens et haïtiens a commencé la construction d'une nouvelle unité traumatique à l'hôpital Justinien, à Cap-Haïtien. Cet effort concerté, qui est une opération conjointe du Gouvernement israélien, du Bureau du Premier Ministre haïtien et du Ministre haïtien de la santé, donnera à la population de Cap-Haïtien accès à un centre traumatique moderne. Le centre offrira des soins médicaux de haute qualité aux victimes de traumatismes et permettra de répondre à d'autres urgences médicales, et il dispose d'une importante capacité de montée en puissance si de nouvelles catastrophes devaient malheureusement se produire. Outre son appui à la construction de cette unité traumatique, le Gouvernement israélien fournira le matériel médical et la formation spécialisée nécessaire pour permettre au personnel de l'hôpital de faire fonctionner ce centre unique.

Israël a également joué un rôle dans les efforts intergouvernementaux de maintien de la paix déployés en Haïti après la catastrophe en envoyant une unité de police participer aux activités de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Premier déploiement de la sorte de la part d'Israël, l'unité était composée de 14 officiers de police israéliens spécialisés dans la gestion des foules. Les officiers de police israéliens ont servi sous commandement italien – au sein de la première unité de police internationale qui a participé à une mission de maintien de la paix.

Israël estime que la promotion de la démocratie et de la stabilité demeure une composante essentielle de la progression du processus de relèvement complet en Haïti. Nous nous félicitons des résultats préliminaires du deuxième tour des élections en Haïti, qui représentent une étape importante dans ce processus. Israël continuera de coopérer étroitement avec les autorités haïtiennes et la communauté internationale afin de jouer son rôle dans le cadre d'un processus de relèvement durable et global qui permettra de construire un avenir brillant et prospère pour le peuple haïtien.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Japon.

M. Kodama (Japon) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à exprimer ma profonde reconnaissance pour les condoléances et l'appui qu'ont offert de nombreux États Membres et organisations internationales, mais aussi des personnes dans le monde entier, au peuple et au Gouvernement japonais à la suite du séisme et du tsunami dévastateurs qui ont frappé le pays. Depuis le séisme survenu l'année dernière en Haïti, le peuple haïtien déploie des efforts déterminés pour régler de nombreux problèmes similaires à ceux auxquels est aujourd'hui confronté le peuple japonais. Je suis fermement convaincu qu'Haïti et le Japon surmonteront ces difficultés grâce à leurs encouragements mutuels et à l'aide de leurs partenaires internationaux.

Nous nous félicitons que la dernière étape de l'élection présidentielle, le mois dernier, se soit déroulée dans un climat largement pacifique et sans désordres graves. Le Japon a aidé le Gouvernement haïtien à organiser les élections par le biais d'un appui logistique et en déployant des observateurs électoraux. Nous espérons que l'intronisation du Président se déroulera sans heurts et que le nouveau gouvernement se mettra immédiatement à l'œuvre en vue de régler les nombreux problèmes qui l'attendent. Le Japon prévoit d'établir une coopération étroite avec le nouveau Gouvernement afin d'accélérer les activités de reconstruction en Haïti.

Comme le savent les membres, les résultats finaux des élections présidentielles seront annoncés par le Conseil électoral provisoire le 16 avril. Nous tenons à souligner que tous les acteurs politiques doivent honorer une responsabilité importante en demandant à leurs partisans de rester calmes, de s'abstenir de recourir à la violence et de régler les différends électoraux par le biais des mécanismes juridiques en place.

Nous félicitons la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police de leurs efforts visant à maintenir un calme relatif en Haïti. Nous nous félicitons par ailleurs que la performance opérationnelle de la Police nationale haïtienne se soit généralement améliorée. En même temps, la violence sexuelle autour des camps de personnes déplacées, l'accroissement des activités des gangs et la présence de détenus échappés des prisons

détruites par le séisme sont quelque peu préoccupants. À cet égard, nous encourageons la MINUSTAH à faire tous les efforts possibles pour maintenir un environnement sûr et fournir un appui suffisant au renforcement des capacités de la Police nationale haïtienne.

Par ailleurs, le Gouvernement haïtien doit assurer une base socioéconomique durable en renforçant l'état de droit afin d'instaurer un développement viable. En Haïti, les besoins d'appui au renforcement des capacités en matière d'état de droit sont encore considérables. La communauté internationale doit continuer à apporter ses diverses contributions. Il est également indispensable de veiller à ce que les Haïtiens contrôlent comme il se doit le processus de renforcement de l'état de droit. À cet égard, nous tenons à rappeler que tous les partenaires internationaux doivent coordonner étroitement leurs efforts avec le Gouvernement haïtien, et que le Gouvernement lui-même doit de nouveau s'engager à poursuivre ces efforts.

En outre, le dernier rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2011/183*) signale que l'ONU procédera bientôt à une évaluation complète de l'état de la sécurité en Haïti. Nous attendons avec intérêt les résultats de cette évaluation qui aura un impact considérable sur les décisions relatives au futur mandat et à l'ampleur de la MINUSTAH.

À ce stade, plus d'un an après le séisme qui a ravagé Haïti, nous sommes bien conscients du fait qu'il faut accélérer les efforts de reconstruction au moyen de mesures globales portant notamment sur la remise en état des infrastructures, la création d'emplois et l'appui aux institutions publiques. Dans cette optique, nous encourageons la MINUSTAH à continuer à utiliser ses capacités pour la reconstruction d'Haïti.

Le Gouvernement japonais a dépêché auprès de la MINUSTAH la Force terrestre d'autodéfense japonaise qui a participé à la reconstruction d'Haïti en entreprenant des tâches telles que le déblayage des décombres, le nivellement du terrain pour les camps de personnes déplacées, la réfection de routes, la construction d'orphelinats et la distribution d'eau en réponse à l'épidémie de choléra. En coopération avec les organisations internationales, le Gouvernement japonais a également fourni des logements temporaires, pris des mesures de lutte contre les maladies infectieuses et distribué des vivres.

Le Japon a promis une contribution de 100 millions de dollars à Haïti, dont 30 millions de dollars au Fonds de reconstruction d'Haïti ont déjà été décaissés. Le reste de la somme a été autorisé. Je voudrais souligner que le décaissement rapide des contributions financières promises par tous les partenaires concernés est vivement encouragé pour la reconstruction rapide d'Haïti.

Je voudrais, pour terminer, donner l'assurance que le Japon, de concert avec la communauté internationale, continuera d'appuyer au maximum les efforts de reconstruction et de stabilisation déployés par Haïti.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République de Corée.

M. Shin Dong Ik (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à vous remercier, Madame la Présidente, d'avoir organisé cet important débat public sur la situation concernant Haïti.

Après le séisme dévastateur de janvier 2010, Haïti montre aujourd'hui des signes de relèvement et de reconstruction, et la vie quotidienne semble retourner à la normale. Notre tâche consiste à veiller à ce que cela continue tandis que nous nous attachons dans toute la mesure de nos moyens à faciliter la sécurité, les secours humanitaires, le renforcement des institutions et le développement politique et économique.

En ce qui concerne la situation politique, ma délégation a été encouragée par l'annonce, faite le 4 avril par le Conseil électoral provisoire, des résultats électoraux préliminaires, preuve de l'esprit de paix et de fairplay qui règne en Haïti. Ma délégation espère que les résultats définitifs, qui seront connus le 16 avril, seront acceptés par toutes les parties afin qu'Haïti puisse s'engager dans une ère nouvelle de leadership et de développement.

Il est également impératif pour la sécurité et le développement à long terme d'Haïti de renforcer l'état de droit et les institutions. En effet, la reconstruction et les programmes humanitaires en Haïti doivent être mis en œuvre en vue de promouvoir des conditions de sécurité durables et de favoriser le développement politique, social et économique. Il est donc indispensable de mener de front les activités de maintien de la paix, de consolidation de la paix et de développement durable en prenant en considération les

divers problèmes que pose le renforcement des institutions.

Dans le cadre du renforcement des institutions en Haïti, il faut veiller à ce que les capacités nationales de base soient rétablies le plus rapidement possible afin de stabiliser une situation postcatastrophe fragile. L'état de droit, la bonne gouvernance et la réforme du secteur de la sécurité sont des domaines hautement prioritaires.

Nous devons aussi garder à l'esprit la relation de complémentarité qui existe entre développement et sécurité. Comme le Conseil l'a dit récemment, le sous-développement est une des causes fondamentales de l'insécurité et des conflits. Adopter vis-à-vis de l'insécurité politique une approche large qui tienne compte des facteurs sociaux et économiques pourrait s'avérer fructueux.

Ma délégation est d'avis que le développement d'Haïti a encore besoin de la participation de toute une gamme de parties prenantes, dont l'ONU, les institutions financières internationales et la société civile. En axant aujourd'hui nos efforts collectifs sur la promotion d'un développement durable, nous pourrons traiter demain des causes profondes des problèmes de sécurité d'Haïti.

Un moyen concret d'y parvenir est de s'attacher activement à créer des perspectives d'emplois pour les jeunes, ce qui donnerait à nombre d'entre eux des options autres que l'armée ou les activités criminelles, lesquelles sont souvent le seul moyen de toucher un salaire ou de se nourrir. C'est pourquoi il faut favoriser le développement, le développement économique en particulier, de manière continue, inclusive et équitable.

Le peuple et le Gouvernement coréens compatissent profondément à la situation où se trouve le peuple haïtien depuis le séisme dévastateur et la crise humanitaire qui a suivi. Nous prenons note de l'immense mouvement de solidarité internationale qui s'est fait jour dans le sillage de cette tragédie et des nombreuses améliorations apportées, qui ont permis de répondre aux besoins de base tels que l'eau, l'alimentation, les abris temporaires et les soins médicaux. Ainsi, le Gouvernement coréen et le secteur privé de mon pays ont donné plus de 47 millions de dollars pour fournir des secours humanitaires à l'appui de projets de reconstruction tels que le renforcement des infrastructures sanitaires de base, l'amélioration des systèmes d'approvisionnement en eau et des formations professionnelles.

Outre ses contributions humanitaires, la Corée a également dépêché un contingent de 240 ingénieurs auprès de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) qui travaillent dans la région de Léogâne, l'une des zones les plus durement touchées du pays. À ce stade, la Corée s'attache à fournir plus expressément des secours pour le déblaiement des décombres et la construction de routes. Nous saluons le rôle précieux de la MINUSTAH tant dans le domaine du maintien de la paix et de la sécurité que pour le rôle moteur qu'elle joue dans les efforts de relèvement et de reconstruction.

Ma délégation est extrêmement préoccupée par le dernier rapport du Secrétaire général sur la MINUSTAH (S/2011/183*) et par les rapports des organisations non gouvernementales sur Haïti qui décrivent en détail les cas de viols et de violence sexuelle qui se produisent dans les camps de personnes déplacées et dans l'ensemble de la communauté. Nous exhortons le Gouvernement haïtien, ainsi que le Département des opérations de maintien de la paix et les organisations non gouvernementales sur le terrain, à faire de leur mieux pour protéger les femmes et les filles vulnérables à l'intérieur des camps.

Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, en août 2010, l'Organisation des Nations Unies a élaboré un plan opérationnel visant à améliorer la sécurité des femmes dans les camps de personnes déplacées. C'est un pas dans la bonne direction, mais il continue d'y avoir des problèmes en ce qui concerne la dénonciation des crimes de violence sexuelle, la collecte des données, le climat d'impunité et l'absence générale d'institutions spécialisées, ce qui empêche le système judiciaire de trouver et de poursuivre les auteurs de ces crimes.

Alors que nous passons de la phase des secours humanitaires et du rétablissement de la sécurité au lendemain du séisme à celle de la reconstruction à long terme, il est impératif que la communauté internationale fasse tout ce qui est en son pouvoir pour renforcer les capacités d'Haïti. Mais dans l'avenir immédiat, Haïti aura encore besoin de la communauté internationale pour une assistance supplémentaire directe, en particulier dans les domaines du logement, de l'assainissement et de l'approvisionnement en eau salubre. La mobilisation de la communauté internationale au lendemain du séisme, sans précédent, est un fait particulièrement réconfortant mais nous

devons rester aux côtés d'Haïti dans les mois et les années à venir, qui seront déterminants.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Honduras.

M[me] Flores (Honduras) (*parle en espagnol*) : Nous voudrions rendre hommage au Conseil d'avoir judicieusement décidé d'aborder cette question. C'est un honneur pour ma délégation de participer à ce débat public du Conseil de sécurité sur Haïti, un peuple voisin par la géographie, mais surtout un peuple frère par les sentiments, car il a été secoué par tant d'afflictions que nous avons également connues. Comme les Haïtiens, nous avons connu les troubles de la polarisation politique, la douleur des pénuries, le fardeau du sous-développement et l'amertume des inégalités. Nous avons souffert de la persistance de la pauvreté, et comme si cela ne suffisait pas, nous avons également connu les affres des catastrophes naturelles. Par conséquent, nous comprenons leur lutte stoïque pour transformer la faiblesse en force et la qualité de leur courage qui les rend capables de surmonter l'adversité.

Nous sommes réunis aujourd'hui pour réaffirmer notre soutien moral à la population et notre engagement d'accompagner ce noble peuple qui lutte pour sa reconstruction. Après s'être employé à recoller les morceaux après la destruction, il souhaite reconstruire sa nation sur les plans économique, institutionnel, social et politique tout en pansant ses plaies et en séchant ses larmes, suite au deuil causé par la catastrophe.

Cette tâche n'est pas du tout facile et le chemin ne fait que commencer. Le plus malheureux dans ces infortunes, c'est que s'il est vrai que les cœurs compatissants se sont montrés extrêmement généreux juste après la tragédie, à mesure que le temps passe et que le choc initial s'amortit, l'attention du monde est accaparée par d'autres nouvelles tout aussi choquantes et émouvantes.

Nous ne voulons pas insinuer qu'on a déjà oublié ce qui s'est passé en Haïti, mais simplement reconnaître que le sentiment d'urgence diminue chaque jour, tandis que les énormes besoins subsistent. Les mêmes problèmes considérables persistent et l'agonie des Haïtiens dans leurs efforts pour refaire leur vie perdure. Il faut raviver l'espoir éclipsé par la catastrophe, comme cela a été fait au début, par des actes continus de solidarité et d'engagement, comme la présente séance du Conseil de sécurité, qui vise à ce que personne n'oublie ce qui s'est passé et les défis qu'il faut encore relever. Nous souscrivons à l'opinion exprimée dans le rapport du Secrétaire général quant à la nécessité pour la communauté internationale de continuer à appuyer Haïti. Nous nous faisons l'écho de son appel en faveur d'un effort concerté de tous les acteurs internationaux pour la réalisation de ces objectifs.

Il est frappant de noter qu'après la sélection de 14 projets d'un montant de 300 millions de dollars pour la reconstruction d'Haïti, des projets d'une valeur de 224 millions (soit 75 % de ce montant) ne soient pas encore financés ni donc exécutés. Le rapport indique clairement qu'il s'agit de projets concernant entre autres domaines importants, l'éducation, l'emploi, l'agriculture et les soins de santé.

D'après les chiffres de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à la fin de 2010, la dette extérieure d'Haïti représentait 12 % de son produit national brut. Un pays aussi éprouvé qu'Haïti ne peut supporter un tel fardeau. La meilleure contribution que peut apporter la communauté internationale est l'annulation définitive de la dette de cette nation qui traverse actuellement la période la plus difficile de son histoire.

Il ne faut pas oublier que la solidarité commence avec l'idée que la souffrance d'un père, d'une mère ou d'un enfant n'a pas de nationalité ni de frontières. Les pleurs d'un bébé dans une banlieue de Port-au-Prince, un quartier de Tegucigalpa, une *favela* de Rio de Janeiro, les *villas miserias* de Buenos Aires, les *callampas* de Santiago, la *ciudadela* de La Paz ou les *chabolas* de Madrid sont entendus à Berlin, à New York, à Beijing et à Moscou. Il n'y a pas de premier, de deuxième ou de tiers monde. Les différences finissent là où commence la solidarité, parce que nous habitons tous la même Terre.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Chef par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Serrano (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence colombienne d'avoir organisé ce débat public du Conseil de sécurité. Madame, votre présidence et celle du Président Santos à la présente séance, l'impressionnante participation de ministres et d'autres hauts dignitaires et les messages importants que nous avons entendus aujourd'hui soulignent l'importance de continuer à apporter un

appui solide et soutenu au peuple et au Gouvernement haïtiens pour les aider à relever les lourds défis auxquels ils font face. C'est pourquoi je voudrais réaffirmer au Président Préval d'Haïti, qui est avec nous aujourd'hui et à qui je souhaite la bienvenue, l'engagement de l'Union européenne en faveur de ces objectifs.

Je vais lire une version abrégée de la déclaration de l'Union européenne. La version officielle est distribuée en ce moment.

La Turquie, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande et le Monténégro, pays candidats; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels; ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et la Géorgie, s'associent à la présente déclaration.

L'année 2010 a été une année très difficile et tragique pour Haïti et sa population. Ce fut également une année au cours de laquelle la communauté internationale, y compris l'Union européenne, a témoigné sa solidarité envers ce pays des Caraïbes et lui a porté assistance. Notre présence aujourd'hui est une autre preuve de notre engagement ferme en faveur du rétablissement de la stabilité politique et sociale en Haïti. Dans ce contexte, je voudrais me concentrer sur trois points dans ma déclaration.

Je voudrais tout d'abord parler de la stabilité politique. Les notions de stabilité politique, de transition pacifique, de reconstruction et de croissance sont étroitement liées. Le deuxième tour de l'élection, qui s'est tenu il y a trois semaines et l'annonce, lundi, des résultats provisoires constituent un pas important vers l'objectif de la stabilisation politique tant attendue d'Haïti.

L'Union européenne exhorte les autorités nationales et les acteurs politiques à redoubler d'efforts pour que le processus électoral puisse arriver rapidement à bon terme. La mise en place d'une nouvelle autorité politique légitime, capable de répondre aux aspirations du peuple haïtien, est un élément crucial pour la reconstruction et le développement du pays.

Le deuxième point sur lequel je voudrais insister est la sécurité. Comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2011/183*), et bien que les statistiques ne soient pas toujours fiables, le pays a été secoué par de nombreux incidents violents, y compris des crimes liés au trafic de drogues. Les groupes de population les plus vulnérables, y compris les femmes et les enfants, ont été les plus touchés et les principales victimes de ce climat d'insécurité.

À cet égard, l'Union européenne appuie le rôle vital que joue la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Nous nous félicitons du travail remarquable accompli par son personnel, à commencer par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet. De même, nous appuyons fermement les efforts visant à renforcer la capacité de la Police nationale haïtienne pour assurer l'ordre et l'état de droit sur tout le territoire national.

L'Union européenne attend avec intérêt le prochain rapport du Secrétaire général qui analysera en détail les défis qui se posent en matière de sécurité.

Enfin, je vais évoquer la question de l'aide au développement. En mars 2010, l'Union européenne, dans le cadre d'un effort conjoint avec ses États membres, s'est engagée à contribuer plus de 1,6 milliard de dollars pour aider Haïti, en plus des 350 millions de dollars que l'Union européenne avait déjà versés à titre d'aide humanitaire. La coopération de l'Union européenne a considérablement contribué à la reprise des activités de base de l'administration de l'État et à la couverture des dépenses prioritaires, en particulier par le biais d'un appui budgétaire direct aux secteurs sociaux.

Nous sommes prêts à faire davantage. L'Union européenne et ses États membres travaillent actuellement sur un projet de programmation conjointe de la stratégie de coopération de l'Union européenne en Haïti jusqu'en 2013. Nous continuons de donner la priorité à l'appui budgétaire direct, à la décentralisation, au développement des infrastructures, au développement rural et aux secteurs de la santé et de l'éducation.

En même temps, nous reconnaissons qu'en ce qui concerne la coordination de l'aide internationale, en dépit des progrès réalisés, il ne fait aucun doute que nous pouvons faire mieux et plus. S'il est vrai que la création de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti avait été un pas dans la bonne direction, qui a permis de réaliser des progrès en matière de coordination, nous ne devons pas oublier que l'objectif principal est de renforcer la capacité de l'administration haïtienne pour que les Haïtiens eux-mêmes assument toute la responsabilité des efforts de reconstruction le plus rapidement possible. Sans une

équipe dirigeante et sans l'appropriation nationale de ces efforts, il n'y aura pas de développement durable en Haïti. L'Union européenne est prête à intensifier son aide dans ce sens.

Enfin, je tiens à redire, pour terminer, qu'il est urgent qu'un consensus national se fasse entre les acteurs politiques haïtiens, autour d'une définition claire des priorités en matière de reconstruction et de développement. Il incombe aux Haïtiens de prendre la tête des efforts qui sont déployés pour surmonter cette période difficile. L'Union européenne espère pouvoir travailler en coopération étroite avec les autorités nationales nouvellement élues, comme elle l'a fait par le passé et jusqu'à maintenant encore avec le Gouvernement en exercice. Elle continuera en outre de soutenir le peuple haïtien dans ses efforts pour ménager à son pays un avenir stable et prospère.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Canada.

M. McNee (Canada) : Tout d'abord, je tiens aussi à vous remercier, Madame la Présidente, de même que la délégation de la Colombie, d'avoir organisé ce débat sur Haïti. J'aimerais en premier lieu remercier le Président Préval pour son exposé et pour son travail et sa contribution au renforcement de la démocratie haïtienne. J'aimerais aussi remercier le Secrétaire général et son Envoyé spécial en Haïti, le Président Clinton. Je voudrais aussi souligner la contribution aujourd'hui du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Edmond Mulet, et le remercier de son dévouement à l'égard d'Haïti au cours des dernières années.

Ce débat survient à un moment propice, à quelques jours de la proclamation des résultats définitifs des élections présidentielles et législatives. Le Canada tient à féliciter les citoyens d'Haïti, qui ont exercé leur droit démocratique de choisir ceux qui gouverneront leur pays, et à souligner le travail des autorités, du Président Préval, et la collaboration des différents acteurs au bon déroulement du scrutin. Nous tenons aussi à mentionner la contribution de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) au maintien de la paix et de la sécurité.

Plus d'un an après le séisme de janvier 2010, Haïti a encore besoin de l'appui international, tant à court terme, pour répondre aux besoins humanitaires, qu'à long terme, pour aider le pays à reconstruire ses infrastructures et ses institutions. Le redressement d'un pays comme Haïti, à la suite d'une catastrophe de cette ampleur, ne peut évidemment se faire du jour au lendemain.

Entre-temps, les Haïtiens demeurent perplexes devant les problèmes qui perdurent au niveau du déblaiement, et des questions de logement, d'emploi, d'accès à l'éducation et à des soins de santé de qualité, pour ne nommer que ceux-ci. Cette frustration nous semble légitime : malgré l'engagement sans précédent de la communauté internationale et le désir de faire plus et mieux pour Haïti, force est de constater que les progrès réalisés ne sont pas à la hauteur des attentes. Il reste beaucoup à faire pour aider le pays à réaliser son plein potentiel.

Si nous dressons le bilan de nos efforts au fil des ans, nous ne pouvons manquer de constater quelques dures réalités. Malgré huit interventions des Nations Unies, de nature diverse, et des milliards de dollars dépensés depuis plus de 25 ans, Haïti souffre toujours de sérieux problèmes aujourd'hui exacerbés par le séisme : un gouvernement qui a de la difficulté à fournir des services essentiels à sa population; des institutions publiques fragiles, une dynamique politique souvent tendue, chroniquement instable, où l'intérêt général est le grand absent.

Néanmoins, il ne faudrait pas passer sous silence certaines avancées. Nous pouvons saluer le leadership du Ministère de la santé publique d'Haïti dans la lutte contre le choléra. Grâce à l'évolution de ses mandats depuis la création de la Mission en application de la résolution 1542 (2004), la MINUSTAH a effectué un travail remarquable en matière de renforcement des institutions de sécurité, qui ont permis de garantir un environnement plus sûr et plus stable en Haïti. De son côté, le Conseil de sécurité a su adapter le mandat de la MINUSTAH et lui allouer les ressources nécessaires afin qu'elle continue d'exercer son rôle principal en matière de sécurité et d'apporter un concours efficace aux efforts humanitaires et de reconstruction.

Le Canada a constaté avec grand intérêt que l'Organisation des Nations Unies compte accorder une importance accrue au renforcement de la gouvernance et de l'état de droit en Haïti. Il s'agit en effet d'un facteur déterminant du succès à long terme. Nous devons en effet reconsidérer l'approche de la communauté internationale et redoubler nos efforts afin de soutenir la bonne gouvernance et le respect de l'état de droit en Haïti. Au-delà du processus démocratique et du renforcement des institutions clefs, la bonne gouvernance représente également la capacité, et

surtout la volonté, des dirigeants politiques d'assumer leurs responsabilités publiques et ainsi d'assurer la sécurité, la justice et la protection de leurs concitoyens.

La reconstruction et le développement d'Haïti dépendent d'abord et avant tout des Haïtiens – Gouvernement, citoyens, société civile, acteurs économiques. La communauté internationale ne peut que fournir un appui, dont l'efficacité dépend de plusieurs facteurs. La stabilité politique ne peut être obtenue que par un gouvernement efficace, honnête et responsable, élu démocratiquement par les Haïtiens, ayant à cœur l'intérêt général, qui saura préparer la voie du relèvement et de la reconstruction. Afin d'éviter une répétition des difficultés du passé, il est indispensable qu'Haïti opère une profonde transformation de ses structures et institutions gouvernementales, de même qu'un changement de sa culture politique.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Le Canada a été heureux de constater que le Secrétaire général partage cette opinion, comme il l'indique dans son tout récent rapport sur Haïti (S/2011/183*). Dans ce rapport, le Secrétaire général fait référence au fait que la MINUSTAH a commencé le processus de réalignement de ses priorités et de ses ressources, afin de promouvoir un pacte pour l'état de droit. Le Canada reconnaît le bien-fondé de cette proposition. La mise en œuvre d'un tel projet par le Gouvernement haïtien, avec l'appui de la communauté internationale, contribuerait à orienter la réforme des institutions et des systèmes clefs, et pourrait aider à redynamiser l'engagement des nouvelles autorités haïtiennes et du peuple haïtien. Cependant, pour qu'une telle initiative puisse se réaliser, il doit y avoir une réelle appropriation et un leadership de la part des autorités haïtiennes.

Le Canada considère que cette initiative arrive à point nommé. En effet, l'arrivée prochaine d'une nouvelle équipe dirigeante offre l'occasion ou jamais de refonder Haïti sur de nouvelles bases. Le Canada est déterminé à accompagner Haïti dans ce nouveau défi.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante des Bahamas.

Mme Bethel (Bahamas) (*parle en anglais*) : C'est un honneur que de prendre la parole devant le Conseil à l'occasion du débat d'aujourd'hui sur la situation concernant Haïti. Nous nous associons naturellement à la déclaration faite par le Représentant spécial de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) pour Haïti, l'ancien Premier Ministre de la Jamaïque, M. Percival James Patterson. Au nom des États membres de la région de la CARICOM, je voudrais remercier en particulier votre gouvernement, Madame la Présidente, d'avoir organisé ce débat très important.

Les États membres de la CARICOM estiment que la priorité absolue, à l'heure actuelle, est de reconstruire Haïti comme une société démocratique, stable et viable sur le plan économique. Nous remercions tous les États membres de la communauté internationale de leur appui et de leur assistance soutenus à notre pays frère, Haïti.

La CARICOM se félicite une fois de plus du rôle central que joue la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) en s'efforçant de maintenir la paix et la sécurité en Haïti et de jeter les fondements du relèvement et de la stabilité à long terme du pays. Ses activités, qui couvrent tous les domaines, de la sécurité au développement, en passant par l'appui aux institutions publiques, la réadaptation, la formation de la Police nationale d'Haïti, la protection de l'enfance, le VIH/sida et les questions liées à l'égalité entre les sexes, ont jeté les bases d'un relèvement à long terme d'Haïti après le séisme. Les hommes et les femmes de la MINUSTAH méritent non seulement notre gratitude, mais aussi notre appui et notre engagement à garantir que nous honorerons, nous aussi, nos obligations envers le peuple haïtien.

Plus d'un an après le séisme, Haïti continue d'affronter des obstacles considérables : un nombre important de personnes déplacées après le tremblement de terre continuent de vivre dans des camps; la situation des femmes et des filles, ainsi que d'autres groupes vulnérables vivant dans ces camps, demeure toujours aussi précaire; et les crimes et la criminalité sont en hausse. La survie de la population haïtienne exige que nous nous engagions sur le long terme.

La récente issue positive du deuxième tour des élections, supervisé par une équipe conjointe de surveillance de l'Organisation des États américains et de la CARICOM, relancera à long terme le processus politique en Haïti et mettra solidement le peuple haïtien aux commandes de son propre destin.

Puisque nous œuvrons collectivement en faveur d'un avenir viable pour Haïti, la CARICOM a pris un certain nombre d'initiatives clefs afin d'offrir un avenir économique viable à la population haïtienne. La CARICOM, par le biais de son Conseil pour le

commerce et le développement économique, a accordé une concession en franchise de droits, unilatérale et triennale pour les biens en provenance d'Haïti qui pénètrent sur le marché unique de la CARICOM. Le Conseil envisage en outre d'élargir la liste des produits concernés. Nous croyons fermement que le relèvement économique à long terme d'Haïti et son intégration totale au sein du marché et de l'économie uniques de la CARICOM joueront à l'avantage de l'ensemble des Caraïbes.

De plus, les gouvernements des pays de la CARICOM ont incité le secteur privé régional à collaborer et à tirer parti des possibilités offertes par Haïti, en vue de renforcer à long terme sa position sur les marchés régionaux et extérieurs. En outre, les gouvernements des pays de la CARICOM ont appuyé la création d'un fonds spécial de la CARICOM destiné aux investissements du secteur privé en Haïti afin de faciliter les investissements du secteur privé dans les activités de développement dans le pays. Les prises de contact se poursuivront, notamment auprès des membres de la diaspora caraïbe, pour obtenir des contributions à ce fonds.

Les gouvernements des pays de la CARICOM se sont également engagés à fournir un appui en vue d'accroître la capacité institutionnelle d'Haïti, et de mettre à disposition un savoir-faire technique et professionnel à court et moyen terme. La CARICOM demeure fermement déterminée à faire en sorte qu'Haïti ne soit pas laissé à la traîne. Au final, nous mesurerons notre réussite à l'aune de celle d'Haïti. Je me réjouis de signaler que les Bahamas et la Trinité-et-Tobago sont tous les deux membres du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social, ce qui traduit, à mon avis, la volonté des États membres de la CARICOM de venir en aide, de toutes les façons possibles, à la création de conditions propices à la stabilité et au développement économique, politique et social de ce pays frère. Nous réaffirmons notre engagement de travailler aux côtés d'autres États Membres dans les conditions qui seront nécessaires et appropriées.

Toutefois, ces efforts doivent s'accompagner d'activités menées par l'ensemble de la communauté internationale. À cet égard, il convient de rappeler certaines préoccupations qui ont été soulevées par les chefs d'État et de gouvernement de la CARICOM lorsqu'ils se sont réunis en février. Ses dirigeants s'inquiètent de ce que l'on semble s'éloigner des projets planifiés et mis en œuvre sous l'égide du Fonds pour le relèvement d'Haïti pour se diriger vers une approche bilatérale, ce qui ne présage rien de bon pour faire face aux priorités à long terme fixées par le Gouvernement haïtien dans son plan d'action national. Les dirigeants de la CARICOM ont demandé en outre une révision des méthodes de travail de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, pour veiller à ce que les priorités du Gouvernement haïtien soient satisfaites avec l'urgence que son mandat requiert.

Les dirigeants de la CARICOM ont en outre demandé de nouveau que des contributions financières plus importantes soient versées au Fonds pour le relèvement d'Haïti par la communauté internationale des donateurs, et appelé à la synchronisation de leurs activités bilatérales avec les priorités du Gouvernement, tout en préservant l'intégrité du processus. La communauté internationale doit aussi tenir les promesses de milliards de dollars qui ont été faites au lendemain du séisme catastrophique qui a frappé Haïti l'année dernière, et qui n'ont toujours pas eu de suite. Il est inconcevable que les promesses faites ne soient pas tenues, en particulier lorsque l'on connaît les immenses besoins d'Haïti et de sa population en matière de produits et services élémentaires.

À court et à moyen terme, Haïti aura besoin d'un appui substantiel, tant politique qu'économique, pour le nouveau gouvernement, qui devrait prendre ses fonctions à la mi-mai.

Alors que la saison des ouragans dans l'océan Atlantique se rapproche, le rôle de la MINUSTAH continuera d'être essentiel, et une attention plus aiguë doit être portée à la fourniture d'abris durables pour les personnes se trouvant toujours dans les camps de déplacés et pour d'autres communautés improvisées à travers le pays. Il faut également se préoccuper davantage des mesures d'atténuation des catastrophes, et notamment d'un programme à mettre en place pour la sensibilisation du peuple haïtien.

Ces objectifs ne sauraient être atteints par la MINUSTAH sans l'appui et la coopération du reste du système des Nations Unies. Une action coordonnée au sein du système des acteurs régionaux et de la communauté internationale des donateurs, sur la base des priorités identifiées par le Gouvernement haïtien, est le seul moyen de parvenir à des succès tangibles sur le terrain.

Notre détermination de mieux reconstruire Haïti ne pourra se concrétiser que grâce à un effort coordonné de l'ensemble de la communauté

internationale. Ni le peuple haïtien ni la communauté internationale n'accepteraient un échec de notre part.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie.

M. Goledzinowski (Australie) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer la gratitude de l'Australie à l'égard de la Colombie pour l'organisation de ce débat sur un sujet de cette importance.

Plus d'une année s'est écoulée depuis le tremblement de terre dévastateur qui a frappé Haïti, tuant 220 000 de ses citoyens et réduisant à néant des années de développement et d'édification de la nation. Le séisme a ravagé une économie fragile et détruit les infrastructures sur lesquelles reposait la vie du pays. Au moment où nous déplorons de récentes pertes dans la famille des Nations Unies, nous ne devons jamais oublier que le séisme a aussi décimé la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), chargée de la stabilisation et du relèvement au lendemain du conflit.

L'Australie tient à réitérer ses condoléances au peuple haïtien, non seulement pour les pertes qu'il a subies en janvier 2010 mais aussi pour les crises qui ont suivi : 2,3 millions de personnes déplacées, les inondations, le passage de l'ouragan Tomas à proximité, l'épidémie de choléra et les divers problèmes posés par une élection qui s'est déroulée dans des circonstances fort difficiles.

Malgré la distance géographique qui nous sépare de ces événements, l'Australie a été l'un des premiers pays à répondre, avec une enveloppe de 24 millions de dollars destinés aux secours, répartis entre, d'une part, les secours d'urgence et, d'autre part, le relèvement et la reconstruction rapides, par le biais de l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe et de la Communauté des Caraïbes. Dans le cadre d'un ensemble de mesures d'aide au développement régional, l'Australie s'emploie, avec des partenaires clefs des Caraïbes et de l'Amérique latine, à relever les défis posés par les changements climatiques, à réduire les risques engendrés par les catastrophes, à permettre au pays de mieux rebondir sur le plan économique et à renforcer la capacité des institutions fondamentales.

Douze mois après, je suis personnellement fier d'annoncer que l'Australie a décaissé la totalité de ses promesses de contributions. Outre l'aide du Gouvernement – et ce chiffre est selon moi encore plus parlant – la population australienne a donné de son côté plus de 26 millions de dollars après avoir vu, à l'autre bout du monde, les Haïtiens reconstruire courageusement leur vie et leurs moyens de subsistance.

L'Australie est un pays qui fait ce qu'il dit. Nous appelons de même tous les donateurs à honorer leurs promesses et à décaisser leurs fonds là où ils sont encore extrêmement nécessaires. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU a récemment averti que le relèvement d'Haïti était loin d'être garanti et que, même si beaucoup a déjà été fait, plus de 800 000 personnes continuent de vivre dans des tentes, plus d'un million de personnes ont besoin d'urgence d'un accès à l'eau, et plus d'un million d'enfants dépendent des rations alimentaires distribuées par les donateurs.

Je voudrais remercier le Secrétaire général de son rapport de mi-mandat sur Haïti (S/2011/183*) qui met l'accent sur les graves défis qui se profilent. Nous souscrivons à son opinion, à savoir que le renforcement de l'état de droit en Haïti permettra de parvenir à la paix durable et au développement à long terme. L'Australie appuie fermement l'appel du Secrétaire général à traduire en justice ceux qui se livrent à des crimes contre leur propre peuple, afin de montrer aux Haïtiens que l'impunité ne peut pas régner dans le pays. Un système judiciaire indépendant, ainsi qu'un parlement transparent et vraiment représentatif, sont les éléments nécessaires d'une bonne gouvernance, qui permettra aux Haïtiens de jouir de certains des mêmes droits économiques, humains, sociaux, civils et politiques que leurs voisins des Caraïbes.

Comme nous le savons tous, la mission de la MINUSTAH est loin d'être achevée. Si le succès relatif des élections présidentielles et législatives du mois dernier est certes une étape importante dans l'histoire d'un pays marqué par l'instabilité politique et civile, il a fallu néanmoins faire appel aux troupes des Nations Unies pour rétablir l'ordre dans certaines zones. Il est essentiel que la transition démocratique se fasse dans le calme pour ouvrir une nouvelle page dans l'histoire d'Haïti.

Je tiens également à saluer la note de réflexion sur la voie à suivre en Haïti présentée par la délégation colombienne en tant que Président du Conseil de sécurité (S/2011/218, annexe). Elle devrait favoriser le débat sur une meilleure coordination des efforts de la communauté internationale, sur les enseignements tirés, le mandat particulier de la MINUSTAH et les défis à relever pour reconstruire un État souverain et

pacifique, sans pour autant perpétuer la dépendance vis-à-vis des capacités et des ressources étrangères.

Un des enseignements importants tirés de cette expérience porte sur la coordination des opérations de secours menées par les organisations non gouvernementales, les organisations régionales et les pays donateurs. À cet égard, le Représentant spécial pour Haïti a œuvré inlassablement pour coordonner tous les acteurs sur le terrain. Je tiens à rendre hommage à l'Envoyé spécial des Nations Unies pour Haïti, le Président Bill Clinton, qui a coordonné toutes les diverses organisations afin de mobiliser des fonds et de veiller à ce que l'on reconstruise en mieux et à ce que le processus soit mené par les Haïtiens.

Pour nous, la Colombie pose à juste titre la question de savoir comment la communauté internationale peut veiller à ce qu'Haïti ne s'en remette pas à l'intervention étrangère. Pour tous les efforts de relèvement et de renforcement des capacités, la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et le Fonds pour la reconstruction d'Haïti doivent rester au cœur du processus de décision. Nous devons encourager et renforcer l'appropriation par Haïti de sa propre reconstruction. Le Gouvernement et le peuple haïtiens sont les mieux à même de tracer les voies de l'avenir de leur propre pays.

Les défis qu'Haïti doit relever ne sont pas exceptionnels, mais combiner ces défis avec des efforts de redressement d'une telle ampleur est un cas unique. Si la MINUSTAH a été dans un premier temps déployée pour éviter une guerre civile, elle est désormais chargée d'aider à se relever, se reconstruire et s'unir un pays qui a été déchiré par l'instabilité sociale et économique. À cet égard, l'Australie appuie l'appel lancé par la Colombie pour que le Conseil de sécurité préserve et renforce le caractère particulier qu'il avait judicieusement donné au mandat.

L'Australie se félicite du travail que l'ONU continue d'accomplir pour mettre en place des mécanismes visant à renforcer l'état de droit en Haïti, ainsi que de la mission du Conseil de sécurité qui consiste à renforcer le relèvement pacifique et durable d'Haïti.

Pour terminer, comme vient de le dire l'Ambassadrice des Bahamas avant moi, la réussite d'Haïti sera aussi notre réussite.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Norvège.

M. Wetland (Norvège) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter Haïti de ses récentes élections et le Président Préval d'avoir gérer la transition dans le calme, fait sans précédent dans l'histoire du pays.

Bien que le processus soit loin d'être parfait, nous espérons que les nouveaux Président, Parlement et Gouvernement s'efforceront de transformer le pays en garantissant sa stabilité, son développement et la justice pour tous. Cette responsabilité incombe en premier lieu aux élites politiques et économiques d'Haïti. Elles doivent être prêtes à investir leur confiance et leur argent dans le pays, mais elles doivent aussi en être capables, afin de renforcer les institutions nationales et de les rendre plus responsables devant le peuple. Ce n'est que si une telle volonté essentielle existe que l'assistance de la communauté internationale, notamment de l'ONU, sera efficace.

Des progrès importants ont été accomplis depuis le séisme dévastateur, tout au moins sur le plan humanitaire. Des vies ont été sauvées et de nouvelles catastrophes ont été évitées, et ce, malgré l'épidémie de choléra et l'ouragan Tomas. Mais beaucoup aurait pu et aurait dû être fait, en particulier au niveau des propres capacités du Gouvernement haïtien. L'absence d'un contrat social, en particulier entre les riches et les pauvres, et la faiblesse correspondante des institutions étatiques, qui ne sont pas en mesure de s'acquitter de fonctions politiques, judiciaires, économiques, sociales et culturelles fondamentales, sont au cœur des problèmes d'Haïti. Cette remarque absolument essentielle doit servir de base à nos débats, notamment ici au sein du Conseil de sécurité.

La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) a joué un rôle important s'agissant d'assurer la sécurité et la stabilité en Haïti. À cet égard, je tiens à rendre plus particulièrement hommage au Représentant spécial, Edmond Mulet, pour son intégrité et ses efforts remarquables à la tête des opérations en Haïti depuis le séisme.

Le moment est désormais venu pour la MINUSTAH de s'adapter aux nouvelles réalités. La forte présence militaire de la MINUSTAH semble désormais démesurée par rapport aux problèmes de sécurité en Haïti. En fait, cette forte présence militaire pourrait même saper les efforts déployés par le pays pour revenir à la normalité et pour attirer des

investissements, si essentiels pour son développement durable.

Les effectifs militaires devraient être fortement réduits, mais les éléments nécessaires à la stabilisation du pays devraient, eux, être renforcés. La MINUSTAH pourrait plus particulièrement jouer un rôle central dans les réformes de la sécurité publique, notamment de la réforme de la police. La lutte contre la criminalité organisée, le trafic de stupéfiants et la violence sexiste n'est qu'un exemple des problèmes qui appellent une attention accrue. S'il y a moins de soldats en tenue de combat, moins de véhicules blindés et plus de policiers dans les rues et dans les camps de personnes déplacées, cela permettra sans aucun doute de rapprocher la Mission de la population, d'en renforcer la légitimité et, en fin de compte, de répondre plus efficacement aux vrais problèmes de sécurité et de stabilité d'Haïti. La MINUSTAH devrait compléter les efforts déployés par le reste du système des Nations Unies, en coopérant avec le système tout en évitant les doubles emplois. Un cadre stratégique intégré devrait aider les organismes de l'ONU à être unis dans l'action, en appui au gouvernement propre d'Haïti.

La Norvège s'est engagée à apporter un appui substantiel sur le long terme au développement d'Haïti. Notre assistance est fondée sur les priorités du Gouvernement haïtien, qu'il a énoncées dans son plan d'action national. Nous sommes déterminés à maintenir le cap, en étroite coopération et coordination avec d'autres acteurs, y compris l'ONU.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je voudrais remercier le Président Préval de sa participation, de son exposé et d'être resté parmi nous jusqu'au terme du débat. Je voudrais également remercier les ministres des affaires étrangères des pays d'Amérique latine qui se sont joints à nous aujourd'hui, preuve de l'importance d'Haïti pour la région et de leur engagement en sa faveur.

Je pense que ce débat très enrichissant, qui a renforcé la déclaration présidentielle (S/PRST/2011/7), nous a montré tous les défis à relever en Haïti et constitue la preuve que nous sommes déterminés à travailler en coordination avec ce pays. Le Président Préval et l'ensemble du peuple haïtien peuvent compter sur leur région et sur le monde, qui seront à leurs côtés pour s'assurer que les citoyens haïtiens bénéficient d'une meilleure qualité de vie.

La séance est levée à 17 h 40.